

#### DÉLIBÉRATION N°2015-06-05-15.1 du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

#### Séance du 5 juin 2015

### POINT 15.1: APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR L'UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE** à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution d'un prix, dans le cadre de la Journée Recherche de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 5 juin 2015 Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX





# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DE L'U.F.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2014 SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE

#### 6 - RECHERCHE

#### Règlement d'attribution du prix Poster

Mme Le Doyen présente le règlement proposé pour l'attribution du prix Poster, délivré à l'occasion de la Journée Recherche annuelle de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (règlement en pièce jointe).

Le Conseil de Gestion approuve à l'unanimité le règlement d'attribution du prix Poster proposé.

A Nantes, le 12 décembre 2014

La Directrice de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques







N/REF: VF/MD 14 n° 201 Affaire suivie par Murielle DUPONT

## Règlement pour l'attribution du « Prix Poster » à l'occasion de la Journée Recherche de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologique

#### Article 1:

Un « prix poster » est attribué lors de la Journée Recherche qui se tient chaque année à la Faculté de Pharmacie.

Le prix est offert par l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.

#### Article 2:

Le « prix poster », d'un montant de 75 euros (soixante-quinze euros), concerne les étudiants en stage initiation recherche « SIR » (année universitaire N-1) qui auront proposé un poster.

Les posters seront exposés durant la Journée Recherche.

#### Article 3:

Le « prix poster » sera attribué par un jury composé de personnel enseignant, de personnel BIATSS et doctorant. Il se réunira et délibérera à l'issue de l'exposition publique des posters.

Le « prix poster » sera remis, par le Vice-Doyen à la Recherche et à la Valorisation, à l'occasion de la clôture de la Journée Recherche de la Faculté de Pharmacie.

Fait à Nantes, le 3 décembre 2014

Le Directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Madame le Professeur Virginie FERRÉ